

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

SOMMAIRE

PATRIMOINE :

26-008 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières réalisées en 2025

FINANCES :

26-009 - Reprise anticipée des résultats du Budget principal et budgets annexes

26-010 - Taux de la fiscalité mixte 2026

26-011 - Fixation du produit de la taxe GEMAPI 2026

26-012 - Budget principal 2026 Mond'Arverne Communauté

26-013 - Budget Annexe Pra de Serra III

26-014 - Budget Annexe Maison de la Monne

26-015 - Tarif de l'eau à Olloix

26-016 - Budget Annexe Eau

26-017 - Budget Annexe Énergie

26-018 - Budget Annexe Zone de Tallende

26-019 - Autorisation de programme et crédit de paiement (APCP) pour l'opération de requalification de la plage et des abords du lac d'Aydat

26-020 - Autorisation de programme et crédit de paiement (APCP) pour l'opération d'acquisition et de travaux du siège de Mond'Arverne Communauté

26-021 - Subventions aux associations 2026

RESSOURCES HUMAINES :

26-022 - Plan de formation : programmation TARM'AC 2026

26-023 - Mise à disposition d'un agent à la mairie de Romagnat

ENFANCE JEUNESSE :

26-024 - Accueil de loisirs sans hébergement, modification du règlement intérieur

26-025 - Association FJEP : avenants 2 et 3 à la convention de partenariat

TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

26-026 - Programme TETE - Adoption plan actions CAE et stratégie ECI

HABITAT :

26-027 - PLH : approbation 2026-2031

26-028 - OPAH : avenant n°1 convention

ÉCONOMIE :

26-029 - Octroi d'une subvention, au titre du dispositif d'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec points de vente, à l'établissement Cadence

26-030 - Octroi d'une subvention, au titre du dispositif d'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec points de vente, à l'établissement Optique Michel

26-031 - Octroi d'une subvention, au titre du dispositif d'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec points de vente, à l'établissement Comptoir de Chanonat

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR ET POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice : 55
Présents : 47
Absents : 8
- Dont représentés : 6
Votants : 53

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON René, HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

En application de l'article L.5211-37 du Code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par l'EPCI est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant.

Ce bilan est annexé au compte administratif.

Les tableaux exposés ci-après présentent le détail des acquisitions et cessions pour l'année 2025.

Les transactions citées sont celles ayant fait l'objet d'une signature de l'acte authentique ou de l'acte administratif en 2025.

Agglo. Inter-Comm. Monts d'Auvergne (S. J. 2015-2020)								
Commune	Surface totale en m²	Modalités d'acquisition	Délibération	Vendeur	Référence(s) cadastrale(s)	Nature du bien	Date de l'acte de vente	Prix en €
LA SAUVETAT	7 169	Acquisition amiable	24/10/2024	EPF AUVERGNE	AD50	Terrains nus	13/03/2025	645 879,80
	ZE850, ZE852 et ZE853							
	AE816 et AE 420							
VEYRE-MONTON	3 806							
LES MARTRES-DE-VEYRE	1 018							
VEYRE-MONTON	870	Acquisition amiable	27/06/2024	COMMUNE VETRE-MONTON	ZE163	Bâtiment	19/06/2025	1€ symbolique
VIC-LE-COMTE	3 678	Acquisition amiable	23/01/2025	EPF AUVERGNE	AE334, AE335, AE336 et AE1008	Terrains nus	17/07/2025	290 018,44
AYDAT	3 432	Acquisition amiable	22/05/2025	EPF AUVERGNE	BD204, BD205, BD2026, BD207 et BD233	Terrains nus et foncier bâti	20/10/2025	133 347,40
	5 839	Acquisition amiable	26/10/2023	SMVVA	ZD294, A3155, A3153 et A3151	Terrain nus	27/10/2025	1 459,75
LES MARTRES-DE-VEYRE	4 188	Acquisition amiable	24/10/2024	EPF AUVERGNE	ZL178	Terrain nu	17/12/2025	17 270,04

Acquisition par l'Etat (S.M.A. pour l'ensemble de Mond'Arverne Communauté)								
Commune	Surface totale en m²	Modalités d'acquisition	Délibération	Acquéreur	Référence(s) cadastrale(s)	Nature du bien	Date de l'acte de vente	Prix en €
LA ROCHE-BLANCHE	4 134	Acquisition amiable	26/06/2025	IMMO PL 120	BB90	Ensemble immobilier	26/11/2025	1 999 400,00

Cessions par Mond'Arverne Communauté								
Commune	Surface totale en m²	Modalités d'acquisition	Délibération	Acquéreur	Référence(s) cadastrale(s)	Nature du bien	Date de l'acte de vente	Prix en €
VIC-LE-COMTE	3 678	Acquisition amiable	23/01/2025	AUVERGNE HABITAT	AE334, AE335, AE336 et AE1008	Terrains nus	28/07/2025	304 034,63
VEYRE-MONTON	75	Acquisition amiable	14/12/2023	MONSIEUR DA SILVA PEREIRA	ZC336	Terrain nu	12/11/2025	2 475

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

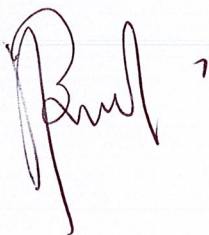
- **D'approuver le bilan ci-annexé des acquisitions et cessions foncières et immobilières réalisées par la Communauté de communes ou pour son compte en 2025.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,

Pascal PIGOT



MOND'ARVERNE
COMMUNAUTÉ
d'agglomération
du mont côté sud



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice : 55

Présents : 47

Absents : 8

- Dont représentés : 6

Votants : 53

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON René, HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Compte tenu d'une panne nationale de l'application HELIOS gérée par le ministère des finances, il a été impossible d'éditer les comptes financiers uniques 2025 avant la date d'envoi réglementaire aux conseillers communautaires. Aussi, il est proposé de voter une reprise anticipée des résultats validée par Le Trésorier de Clermont Métropole Amendes. Les Comptes financiers uniques 2025 seront soumis à la prochaine assemblée communautaire.

Les affectations suivantes vous sont proposées :

BUDGET PRINCIPAL :

- Affectation en **recettes** de fonctionnement au compte **002** « excédents de fonctionnement reporté » d'une somme de **3 001 195,73 €**
- Affectation en **dépenses** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section » d'une somme de **475 630,12 €**

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-009

- Affectation au compte **1068** « Excédent de fonctionnement capitalisé » d'une somme de **710 854,03 €**

BUDGET ANNEXE MAISON DE LA MONNE :

- Affectation en **recettes** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **47 692,09 €**
- Affectation en **recettes** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **22 910,99€**

BUDGET ANNEXE « PRA DE SERRE III »

- Affectation en **dépenses** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **1 356 143,01€**
- Affectation en **recettes** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **160 000 €**

BUDGET ANNEXE « RÉGIE ÉNERGIE »

- Affectation en **recettes** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **6 238,81 €**
- Affectation en **recettes** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **17 214,73 €**.

BUDGET ANNEXE « EAU »

- Affectation en **dépenses** de fonctionnement au compte **002** « Excédent antérieur reporté » de la somme **73 628,74 €**.
- Affectation en **recettes** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **64 998,07 €**.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'approuver la reprise anticipée des résultats du budget principal et de ses budgets annexes.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

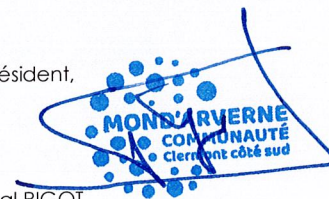
Julien BRUNHES



Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le Président,

Pascal PIGOT



MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026
Registre des délibérations – n° 26-009

OBJET : TAUX DE LA FISCALITÉ MIXTE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice : 55

Présents : 47

Absents : 8

- Dont représentés : 6

Votants : 53

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON René, HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, à la suite de ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

TH : **9,94 %**

TFB : **1,90 %**

TFPNB : **10,15 %**

CFE : **25,25 %**

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

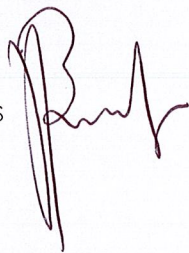
- **D'approuver le taux de 9,94%, pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**
- **D'approuver le taux de 25,25 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.**
- **D'approuver le taux de 1,90 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.**
- **D'approuver le taux de 10,15 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

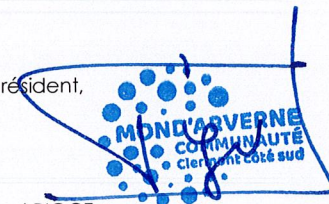
Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,

Pascal PIGOT



OBJET : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice : 55

Présents : 47

Absents : 8

- Dont représentés : 6

Votants : 53

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON René, HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Par délibération en date du 24 septembre 2020, l'assemblée communautaire a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI, sur le territoire communautaire, taxe affectée exclusivement à la compétence exercée par le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA).

Il revient à l'administration fiscale de fixer le taux, à partir du montant du produit attendu voté par l'EPCI.

Le SMVVA a sollicité pour 2026 un besoin évalué à 370 000 euros.

Aussi le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour 2026 s'élève à 370 000 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

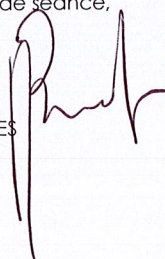
-DÉCIDE-

- **D'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 370 000 euros pour 2026.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

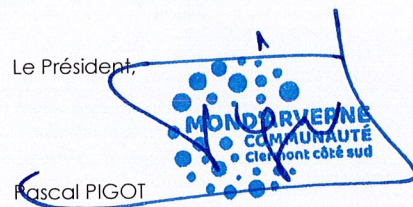
Julien BRUNHES



Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2026 MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 47
Absents : 8
- Dont représentés : 6
Votants : 53

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON René, HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la note synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe à la présente délibération,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-012

-DÉCIDE-

- **D'approuver le BUDGET PRINCIPAL 2026 de Mond'Arverne Communauté.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,

Pascal PIGOT



MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026
Registre des délibérations – n° 26-012

Date de publication : 09/03/2026

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20260226-DE-26-012-DE
Date de télétransmission : 04/03/2026
Date de réception préfecture : 04/03/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET ANNEXE 2026 PRA DE SERRE III

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 47
Absents : 8
- Dont représentés : 6
Votants : 53

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON René, HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « PRA DE SERRE III » pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-013

-DÉCIDE-

- **D'approuver le BUDGET ANNEXE 2026 « PRA DE SERRE III.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

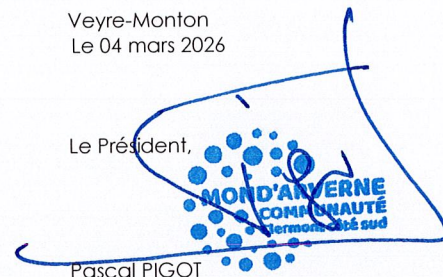
Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le Président,



MOND'ARVERNE
COMMUNAUTÉ
Vermont - Côte sud

Pascal PIGOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET ANNEXE 2026 MAISON DE LA MONNE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 47
Absents : 8
- Dont représentés : 6
Votants : 53

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON René, HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « MAISON DE LA MONNE » pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-014

-DÉCIDE-

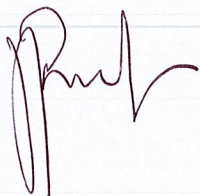
- **D'approuver le BUDGET ANNEXE 2026 « MAISON DE LA MONNE.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

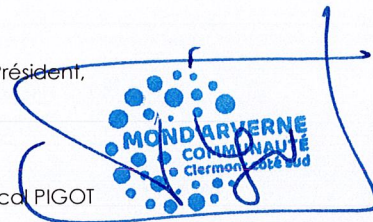
Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : TARIF DE L'EAU À OLLOIX

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 47
Absents : 8
- Dont représentés : 6
Votants : 53

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON René, HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHELY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Depuis le 1er janvier 2021, la gestion du service public de l'eau sur la commune d'Olloux fait l'objet d'une délégation de service public au bénéfice de la société SUEZ. Le contrat devait se terminer au 31 décembre 2025. Un avenant de prolongation a été conclu pour le prolonger de 18 mois.

Pour plusieurs raisons d'ordre structurel : un recouvrement des recettes usagers difficile, des pertes sur le réseau d'alimentation avant le compteur, le budget annexe est en déficit depuis 2023 pour un montant qui s'élève en 2025 à environ 21 267 €.

Pour rappel, les budgets annexes des services publics industriels et commerciaux sont votés en équilibre et doivent être financés par des recettes liées à l'exploitation de leur activité. Ainsi, le prix du service doit être calculé de telle façon qu'il corresponde au prix unitaire réel de la prestation ou du bien.

Pour remédier à cette situation, le Conseil Communautaire du 28 mars 2024 a voté en faveur d'une augmentation du prix de 0.35€/m³ de l'eau afin de réduire

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-015

l'impact sur l'usager mais tout en sachant que le déficit perdurerait. La part de Mond'Arverne Communauté sur le prix de l'eau sur Olloix, s'élève donc actuellement à 1.5280 €HT.

Par ailleurs, au 1er janvier 2021, Mond'Arverne communauté a signé une convention d'achat d'eau avec la commune de Saint Nectaire au prix de 1,17536 € HT/m³, soit 1,24 € TTC/m³. Néanmoins, du fait des révisions de prix prévues au contrat chaque année, le prix d'achat de l'eau s'est élevé à 1,46 € HT/ m³ en 2024 soit 1,54 € TTC/m³.

Aussi, afin de pouvoir réduire le déficit du budget annexe, il convient de procéder à une nouvelle augmentation de la part de Mond'Arverne Communauté sur le prix de l'eau à Olloix de 0.35€/m³ soit 1.878€ HT/m³ à compter du 1er avril 2026.

Le prix de l'eau pour l'usager d'Olloix serait donc en 2026 :

- 45,75 € HT/an d'abonnement
- Part de l'exploitant Suez : 1,1812 € HT
- Part de Mond'Arverne communauté : 1,878 € HT

Sur un volume de consommation d'environ 16 000 m³/an, cette augmentation rapporte une recette de 30 048€HT/an pour la part Mond' Arverne communauté.

Après délibération, à la majorité, 2 ABSTENTIONS (Dominique SCALMANA, Maryline LAMBLLOT) et 1 VOIX CONTRE (Alain HERITIER), le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'approuver la part de la collectivité du prix de l'eau sur le périmètre d'Olloix à 1,878 € HT/m³,**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

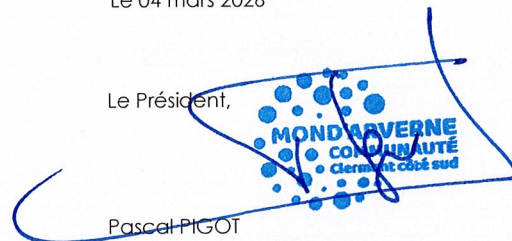
Julien BRUNHES



Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le Président,

Pascal PIGOT



MOND'ARVERNE
COMMUNAUTÉ
Clermont côté sud



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET ANNEXE 2026 EAU

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 47
Absents : 8
- Dont représentés : 6
Votants : 53

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON René, HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « EAU » pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-016

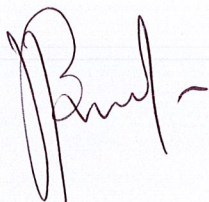
-DÉCIDE-

- **D'approuver le BUDGET ANNEXE 2026 « EAU ».**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

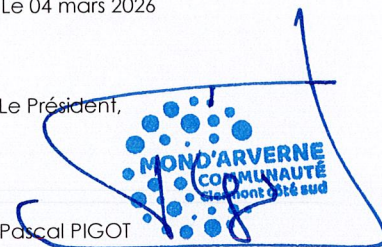
Julien BRUNHES



Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET ANNEXE 2026 RÉGIE ÉNERGIE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 47
Absents : 8
- Dont représentés : 6
Votants : 53

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON René, HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « RÉGIE ÉNERGIE » pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-017

-DÉCIDE-

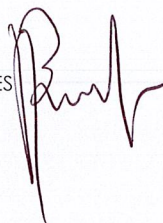
- D'approuver le BUDGET ANNEXE 2026 « RÉGIE ÉNERGIE ».

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

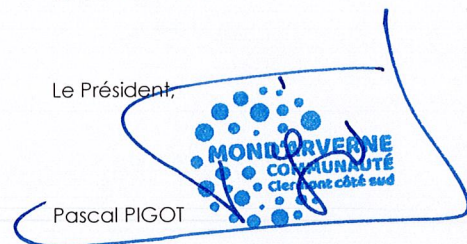
Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET ANNEXE 2026 ZONE DE TALLENDE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 47
Absents : 8
- Dont représentés : 6
Votants : 53

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON René, HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « ZA Tallende » pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-018

-DÉCIDE-

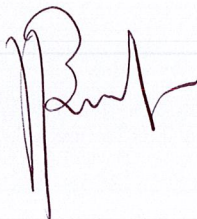
- D'approuver le BUDGET ANNEXE 2026 « ZONE DE TALLENDE ».

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

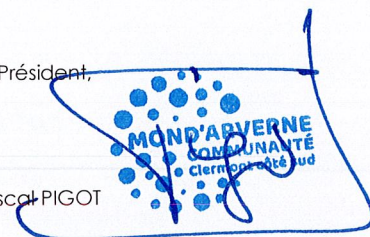
Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT (APCP) POUR L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DE LA PLAGE ET DES ABORDS DU LAC D'AYDAT : MODIFICATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 47
Absents : 8
- Dont représentés : 6
Votants : 53

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON René, HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHELY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Destinées à faciliter la gestion des investissements pluriannuels, les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) sont régis par les articles L 5211-36, L2311-3 et R 2311-9 du Code des collectivités territoriales (CGCT).

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet à la collectivité de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Les Autorisations de Programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limite de durée jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-019

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements pouvant être contractés dans le cadre des AP dans l'année.

L'opération de requalification de la plage et des abords du lac d'Aydat a été créée en APCP au budget 2025. Au regard de la décision de report du début des travaux, il convient de modifier le montant de l'AP et des crédits de paiement en suivants ainsi que prévoir une année supplémentaire sur l'opération.

	CP Réalisé 2025	CP Prévisionnels 2026	CP Prévisionnels 2027	CP Prévisionnels 2028
Montant AP 1 500 000 €	4 400 €	600 000 €	600 000 €	295 000 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE -

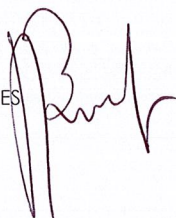
- **D'approuver la modification des crédits de paiement de l'AP-CP « Requalification de la plage et des abords du Lac d'Aydat », son montant global et la ventilation pluriannuelle.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

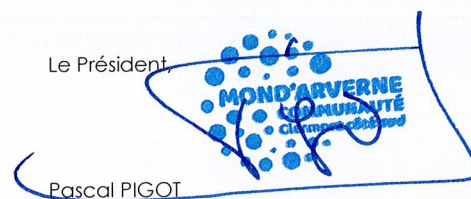
Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,

Pascal PIGOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT (APCP) POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION ET DE TRAVAUX DU SIÈGE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ : MODIFICATION DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 47
Absents : 8
- Dont représentés : 6
Votants : 53

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON René, HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Destinées à faciliter la gestion des investissements pluriannuels, les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) sont régis par les articles L 5211-36, L2311-3 et R 2311-9 du Code des collectivités territoriales (CGCT).

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet à la collectivité de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Les Autorisations de Programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limite de durée jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements pouvant être contractées dans le cadre des AP dans l'année.

L'opération d'acquisition et de travaux du siège de Mond'Arverne Communauté a été créée en APCP au budget 2025. Au regard de l'acquisition portée par l'EPF Auvergne en 2025, il convient de modifier le montant de l'AP et des crédits de paiement en suivants ainsi que prévoir une année supplémentaire sur l'opération.

	CP Réalisé 2025	CP Prévisionnels 2026	CP Prévisionnels 2027	CP Prévisionnels 2028
Montant AP 3 692 000 €	2 028 €	163 176 €	3 293 972 €	232 400 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

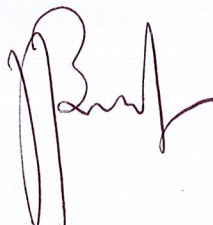
-DÉCIDE-

- **D'approuver la modification du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'APCP pour « l'acquisition et les travaux du siège de Mond'Arverne Communauté », son montant global et la ventilation pluriannuelle.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

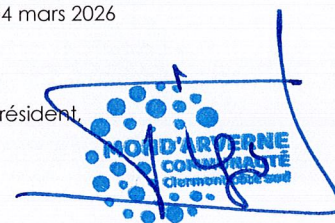
Julien BRUNHES



Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 47
Absents : 8
- Dont représentés : 6
Votants : 53

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON René, HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLot Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Comme chaque année, certaines associations, dont le champ d'action ressort des compétences statutaires de Mond'Arverne communauté, bénéficient de subventions de fonctionnement.

Le versement de certaines subventions donne lieu à la signature de convention spécifique.

Les associations concernées pour l'année 2026 sont les suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT	CONVENTION
ÉCOLE DE MUSIQUE GERGOVIE	193 002 €	OUI
ÉCOLE DE MUSIQUE ALLIER COMTÉ COMMUNAUTÉ	106 904 €	OUI

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-021

ÉCOLE DE MUSIQUE LES CHEIRES	38 026 €	OUI
France ACTIVE	7 000 €	
INITIATIVE ISSOIRE SANCY BRIOUE	20 193 €	
LUERN	3 000 €	OUI
FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES	4 000 €	OUI
ASEVE	113 334 €	OUI
AGSGV	2 508 €	
AMORCE	859 €	
TOTAL	488 826 €	

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE -

- **D'allouer aux associations susmentionnées une subvention au titre de l'année 2025, dont le montant total cumulé s'élève à 488 826 €**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions spécifiques avec les associations comme précisé dans le tableau ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

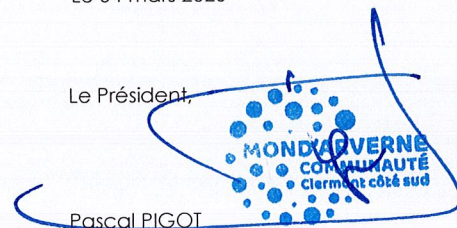
Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : PLAN DE FORMATION : PROGRAMMATION TARM'AC 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 46
Absents : 9
- Dont représentés : 6
Votants : 52

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. HERITIER Alain, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

En 2024, le plan de formation a évolué pour devenir le programme d'accompagnement des agents de la collectivité appelé le « TARM'AC – décollez pour de nouvelles compétences ».

Cet outil à destination de l'ensemble des personnels de la collectivité repose sur 4 axes :

1. **AXE 1 : S'informer et actualiser ses connaissances.**
2. **AXE 2 : Favoriser une montée en compétence via le CNFPT ou le cycle de formation interne**
 - Formations « Management » (cadres A et responsables de services)
 - Formations « Boîte à Outils » (tous les agents)
 - Formations « Développement de ses compétences individuelles » (tous les agents)
 - Formations « Prévention »
3. **AXE 3 : Encourager la cohésion d'équipe**
4. **AXE 4 : Devenir acteur de son parcours professionnel**

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-022

Chaque agent, de chaque secteur d'activités de la collectivité, peut bénéficier des actions inscrites dans la programmation du TARM'AC 2026.

Cette programmation est soumise à l'examen et à l'approbation de l'autorité territoriale.

La programmation du TARM'AC 2026 est jointe, en annexe, à la présente délibération.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

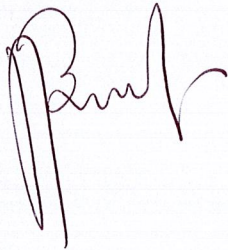
-DÉCIDE-

- **D'approuver la programmation du TARM'AC pour l'année 2026.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

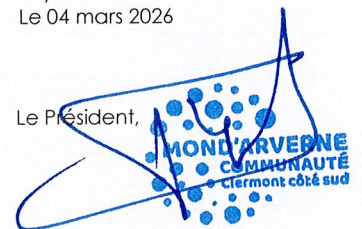
Julien BRUNHES



Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : MISE À DISPOSITION D'UN AGENT À LA COMMUNE DE ROMAGNAT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 46
Absents : 9
- Dont représentés : 6
Votants : 52

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. HERITIER Alain, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Depuis le 16 février 2026, un agent de catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, a été recruté afin d'assurer le pilotage financier et le contrôle de gestion au sein de Mond'Arverne Communauté.

Précédemment en poste à la commune de Romagnat, cet agent sera mis à disposition de son ancien employeur, dans le cadre d'un dispositif de « tuilage » organisé avec son successeur, pour une durée de 15 jours maximum, du 1er mars au 30 avril 2026.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver la convention de mise à disposition correspondante.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-023

- DÉCIDE -

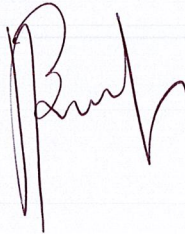
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de l'agent concerné avec la commune de Romagnat.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

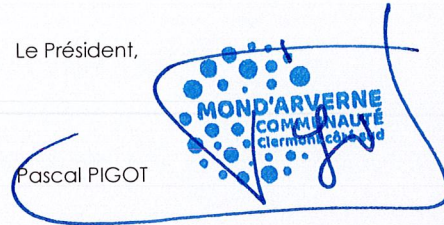
Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT, MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 46
Absents : 9
- Dont représentés : 6
Votants : 52

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. HERITIER Alain, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Mond'Arverne Communauté est gestionnaire de sept Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

- Aydat/Saint-Saturnin.
- Saint-Georges/Veyre Monton.
- Vic-Le-Comte/ Chadieu.
- La Roche Blanche.

Mond'Arverne Communauté est en partenariat avec le FJEP à Orcet pour la compétence.

Conformément au code de l'Action Sociale et des Familles, le règlement est établi aux dispositions des articles L.227-1 à L.227-12 à R.227-1 à R.227-30 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ainsi qu'au textes relatifs aux Accueils Collectifs de Mineurs placés sous le contrôle du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026
Registre des délibérations – n° 26-024

Le règlement constitue un document de référence pour définir :

- L'offre d'accueil,
- L'organisation quotidienne,
- Les modalités d'inscription, d'annulation et de facturation.
- Les modalités de prise en charge des enfants.
- Les droits et devoirs des équipes et des familles.

Le dernier changement de règlement a eu lieu au cours de l'été 2025, lié à la mise en place du nouveau logiciel de gestion « mushroom ».

Après 6 mois d'utilisation, le retour d'expérience montre que des modifications sont à apporter, en effet le système de réservation proposé, et les différentes possibilités d'inscriptions, ont montré que la déclinaison sur le terrain et logiciel complexifiait l'utilisation pour les directeurs, le guichet unique et les familles.

Afin de mieux répondre aux besoins des usagers et simplifier la gestion quotidienne des places, il vous est proposé de simplifier le règlement intérieur, pour une mise en œuvre au 1er septembre 2026.

Cela concernera les inscriptions pour la période scolaire 2026-2027.

MODALITÉS D'INSCRIPTION			
Thème	2025-2026	2026-2027	Raison
Âge d'admission	Mercredis : PS → CM2 (propres, sans couche). Vacances : ≥ 3 ans	Vacances : dès 2 ans 8 mois si enfant a commencé l'école	Abaissement d'âge pour une harmonisation périscolaire/extrascolaire.
Mise à jour du dossier	Non précisé	Familles responsables de la mise à jour hors campagnes	Précision aux familles.
Autorisation droit à l'image	Simple mention dans le dossier	Double autorisation obligatoire (Toutemonannée + Mond'Arverne)	Mise en place d'un nouveau système de diffusion d'information aux familles.
Inscriptions	Multiplicité des formules (année, carte, forfaits).	Trois formules uniques et phases d'inscription hiérarchisées (journée puis demi-journées).	
Délai traitement dossier	15 jours	15 jours + validation guichet obligatoire	Précision apportée pour la compréhension de la démarche aux familles.

Listes d'attente	Non formalisée sur le RI.	Système formalisé, engagement des familles et remontée structurée des listes.	Explication du fonctionnement des listes d'attente.
Inscription hors portail famille	Directeur ALSH	Directeur (pour famille du territoire à j-8) + familles hors territoire (à partir de J-14)	
Enfant en situation de handicap	Accueil possible après échange avec le service Accueil Adapté.	Passage obligatoire par le service Accueil Adapté avec anticipation, validation et organisation concertée.	Clarification de la démarche aux familles.
ANNULATION & ABSENCES			
Thème	2025-2026	2026-2027	Raison
Mercredis.	Annulation J-21 avant mercredi, seulement pour les mercredis à la carte.	Annulation J-14 avant le jour d'accueil pour tout type d'inscription.	Flexibilité donnée aux familles de s'adapter à leur besoin.
Vacances	Pas de modification pour les inscriptions Extrascolaire.		
Absences excusées	Liste simple non exhaustive.	Liste détaillée sans exception (planning, fratrie, arrêt travail, etc.)	Facilité de traitement.
Réservation semaine vacances	Non détaillée	Pas de transfert possible d'inscription à la semaine en journée.	
TARIFS			
Thème	2025-2026	2026-2027	Raison
Absence non signalée le jour J.	Facturée au tarif habituel.	Facturée + majoration 25 % si non signalée le jour même	Arrêter les absences non prévues, et pouvoir remplacer les absences même facturées.
Inscription forfait	Mercredi et vacances : si critères respectés.	Forfait seulement durant les vacances.	Les tarifs forfaits mercredi journée / demie journée + repas et après-midi ont été supprimés de la grille de tarif en compensation des règles d'inscriptions largement assouplies

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-024

Supplément sortie.	Facturation des sorties en supplément de la journée d'accueil.	Suppression du tarif sortie.	Equité entre les familles entre les ALSH.
Déductions	Déductions liées aux PAI peu explicites.	Déductions PAI clairement définies et chiffrées.	
Paieement	Pas de délai explicite.	CB limitée à 3 semaines, procédures harmonisées.	

Grille des tarifs.

ALSH 3/11 ans péri et extrascolaire (Applicables à compter du 1er septembre 2026)							
	Quotie nt familial	Tarif à la journée	Tarif matin + repas	Tarif après- midi	Tarif à la journée forfait*	Tarif à la semaine au forfait*	Déduction repas projet d'accueil individualisé
Tranche 1	<500 €	4,78 €	4,06 €	2,08 €	4,54 €	22,70 €	-0,56 €
Tranche 2	501 à 650 €	7,49 €	5,72 €	3,12 €	7,12 €	35,60 €	-0,88 €
Tranche 3	651 à 800 €	9,68 €	7,28 €	4,16 €	9,20 €	46,00 €	-1,13 €
Tranche 4	801 à 950 €	13,73 €	7,80 €	4,68 €	12,36 €	61,80 €	-1,60 €
Tranche 5	951 à 1100 €	15,46 €	8,65 €	5,41 €	13,91 €	69,55 €	-1,73 €
Tranche 6	1101 à 1250 €	16,65 €	9,19 €	5,95 €	14,99 €	74,95 €	-1,87 €
Tranche 7	1251 à 1400 €	17,84 €	9,73 €	6,49 €	16,06 €	80,30 €	-2,00 €
Tranche 8	1401 à 1550 €	19,03 €	10,27 €	7,03 €	17,13 €	85,65 €	-2,13 €
Tranche 9	1551 à 1800 €	20,22 €	10,81 €	7,57 €	18,20 €	91,00 €	-2,26 €
Tranche 10	1801 à 2050 €	21,41 €	11,35 €	8,11 €	19,27 €	96,35 €	-2,40 €
Tranche 11	2051 à 2300 €	22,59 €	11,89 €	8,65 €	20,33 €	101,65 €	-2,53 €
Tranche 12	2301 à 2550 €	24,68 €	12,90 €	9,54 €	22,21 €	111,05 €	-2,67 €

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026
Registre des délibérations – n° 26-024

Tranche 13	2551 à 2800 €	25,92 €	13,46 €	10,10 €	23,33 €	116,65 €	-2,81 €
Tranche 14	2801 à 3300 €	27,15 €	14,03 €	10,66 €	24,44 €	122,20 €	-2,94 €
Tranche 15	Supérieur à 3301 €	28,39 €	14,59 €	11,22 €	25,55 €	127,75 €	-3,07 €
Majoration 25 % si non signalée le jour même							

*ALSH Vacances uniquement : pour les inscriptions à la semaine complète et sous **réserve de présence**.

Chaque établissement possède son propre règlement de fonctionnement, mais la trame est commune.

Les informations suivantes sont propres à chaque structure :

- L'adresse,
- Le nombre de place.

La mise en œuvre des règlements n'engendre pas de coût supplémentaire.

Le règlement de fonctionnement entre dans le cadre des missions déjà existantes des ALSH et des financements prévus par la convention avec la CAF.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

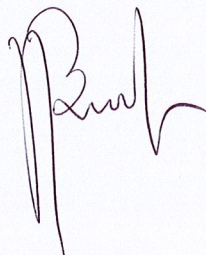
-DÉCIDE-

- **D'adopter le règlement de fonctionnement des ALSH ci-annexé, entrant en vigueur à compter du 1er septembre 2026,**
- **D'autoriser le Président à effectuer des modifications de mise à jour non substantielles et/ou intégrant les évolutions réglementaires.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

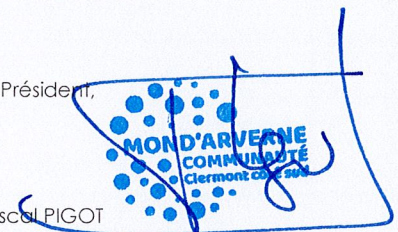
Julien BRUNHES



Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : ASSOCIATION FJEP : SIGNATURE AVENANTS 2 ET 3 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIFS AU REMBOURSEMENT D'UN TROP PERCU 2025 ET À L'ANNEXE FINANCIÈRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice : 55

Présents : 46

Absents : 9

- Dont représentés : 6

Votants : 52

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. HERITIER Alain, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, Mond'Arverne Communauté soutient l'activité du FJEP d'Orcet, organisateur d'un accueil de loisirs sans hébergement péri et extrascolaire ouvert aux enfants de 3 à 11 ans.

Chaque année, dans le cadre d'une convention de partenariat pour la période 2024/2026, une subvention de fonctionnement est versée à cette association pour la prise en charge de ce service.

Le montant de la subvention allouée est recalculé à la fin de l'exercice, compte tenu des dépenses et recettes réelles.

Le montant total trop-perçu par l'association est de 3311.63 €, dont 2 269.96 € pour l'activité Périscolaire et 1 041.67 € pour l'activité Extrascolaire.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-025

Cela fait l'objet d'un avenant n°2 à la convention de partenariat. Ces sommes seront rétrocédées à Mond'Arverne Communauté à la suite de l'émission d'un titre de recettes.

Il vous est également proposé l'avenant n°3 présentant l'annexe financière pour 2026, joint à la présente délibération.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec le FJEP et à émettre le titre de recettes correspondant,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la convention de partenariat.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

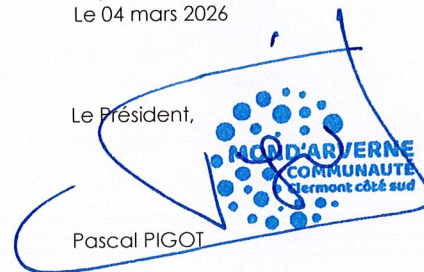
Julien BRUNHES



Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : PROGRAMME « TETE » (TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE) - PLAN D'ACTIONS CLIMAT AIR ÉNERGIE ET STRATÉGIE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice : 55

Présents : 46

Absents : 9

- Dont représentés : 6

Votants : 52

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPÉ Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. HERITIER Alain, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Depuis le mois d'octobre 2024, Mond'Arverne Communauté est engagée dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Ce programme de référence dédié aux collectivités, notamment aux EPCI, permet de faciliter la structuration et la mise en œuvre de la politique territoriale de transition écologique sur un champ d'action complet (performance énergétique des bâtiments publics, mobilité douce et durable, énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets...). L'action de la collectivité est évaluée à travers deux référentiels : « Climat Air Energie » et « Economie circulaire ».

Dans le cadre de ce programme, Mond'Arverne Communauté bénéficie d'un Contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME pour une durée de 4 ans, qui permet un accompagnement par un conseiller, des formations et un financement pouvant atteindre la somme maximale de 350 000 €, répartis ainsi :

- Phase 1 (fin 2024 – début 2026) : état des lieux des actions de Mond'Arverne Communauté sur les 2 référentiels et définition d'un plan d'actions sur chaque référentiel (75 000 €)

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-026

- Phase 2 (début 2026 – fin 2028) : Mise en œuvre et suivi d'un plan d'actions sur chaque référentiel (100 000 € maximum par référentiel en fonction de l'atteinte d'un objectif d'amélioration défini par l'état des lieux initial / 75 000 € liés à l'atteinte d'objectifs régionaux).

Concernant le référentiel Climat / Air / Energie, l'état des lieux a été réalisé au mois de mars 2025. Un audit initial a ensuite permis de définir le point de départ de la collectivité sur le référentiel, et ainsi l'objectif d'amélioration fixé dans le cadre du contrat d'objectif territorial (octobre 2024 – octobre 2028). Le score initial atteint est de 20 % (détails disponibles dans l'annexe n°1), ce qui correspond à un objectif d'augmentation de 11 points de pourcentage sur la durée du COT, selon les modalités de calcul définies dans la convention signée avec l'ADEME.

Pour le référentiel Economie circulaire, l'état des lieux a été réalisé pendant l'été 2025. L'audit initial a ensuite permis de définir le point de départ de la collectivité sur ce référentiel, et ainsi l'objectif d'amélioration fixé dans le cadre du contrat d'objectif territorial (octobre 2024 – octobre 2028). Le score initial atteint est de 5,6 % (détails disponibles dans l'annexe n°1), ce qui correspond à un objectif d'augmentation de 13 points de pourcentage sur la durée du COT, selon les modalités de calcul définies dans la convention signée avec l'ADEME.

Après cette phase d'audit et afin d'achever la phase 1, Mond'Arverne Communauté s'engage à définir un plan d'actions sur le référentiel « Climat Air Energie ». Celui-ci s'appuie sur l'état des lieux réalisé avec les services de la collectivité pour les actions déjà prévues sur la durée du COT. Pour chaque action, un ou plusieurs indicateur(s) de suivi sont définis. Ce plan d'actions n'est ni exhaustif ni contractuel pour la collectivité, mais il permet de définir une feuille de route, qui sera renforcée lors de la révision future du PCAET, selon les moyens humains / financiers mobilisables par Mond'Arverne Communauté.

Concernant le référentiel « Economie Circulaire », en raison d'un niveau de maturité moins avancé de la collectivité, l'approche est différente avec une année 2026 consacrée à la réalisation d'un diagnostic sur l'économie circulaire et des échanges avec les partenaires, avant de poursuivre le travail par la suite avec l'élaboration d'un plan d'actions concret et structuré, s'appuyant sur le référentiel « Economie Circulaire » de l'ADEME et conçu comme un guide de l'action sur le territoire.

Au regard des éléments présentés ci-dessus :

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

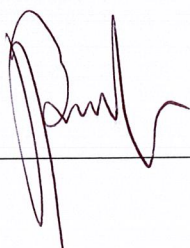
-DÉCIDE-

- **D'approuver le plan d'actions « Climat Air Energie » et la stratégie « Economie circulaire » annexés à la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents relevant de cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

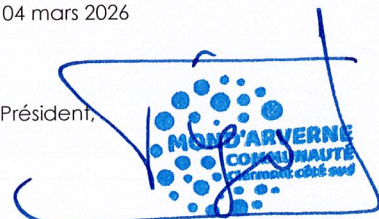
Julien BRUNHES



Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le Président,

Pascal PIGOT



MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026
Registre des délibérations – n° 26-026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2026-2031 : APPROBATION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice : 55

Présents : 46

Absents : 9

- Dont représentés : 6

Votants : 52

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. HERITIER Alain, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Par délibération du Conseil communautaire du 22 mai 2025, Mond'Arverne Communauté a arrêté son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH).

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), et après avoir recueilli les avis des communes membres et du Grand Clermont, la Communauté de communes a procédé, par délibération du 26 septembre 2025, au deuxième arrêt du PLH 2026-2031.

Le projet de PLH a ensuite été transmis au Préfet du Puy-de-Dôme pour avis et soumis au bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) qui s'est réuni le 16 décembre 2025.

Par courrier du 30 décembre 2025 le directeur départemental des territoires a transmis à Mond'Arverne Communauté l'avis favorable du CRHH assorti des recommandations suivantes :

- préciser, dans les objectifs de production de logements, la typologie de logements locatifs sociaux (PLAI, PLUS, PLS), de logements en accession sociale et de logements privés conventionnés ;

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-027

- fixer des objectifs quantitatifs de production de logements par la remise sur le marché de logements vacants ;
- compléter le diagnostic foncier en cartographiant les secteurs stratégiques identifiés dans chaque commune afin de les inscrire dans la future stratégie foncière du PLH.

Afin de prendre en compte ces remarques, le projet de PLH pour approbation a été modifié ainsi :

- la production de logements locatifs sociaux est précisée ainsi :
 - o dans les pôles de vie, a minima 40% de la production de logements locatifs sociaux devra se faire en PLAI (logement très social), et a minima 10% en PLS (logement intermédiaire) ;
 - o dans les pôles de proximité et les communes rurales, a minima un tiers de la production de logements locatifs sociaux devra se faire en PLAI ;
- il est fixé un objectif annuel de production de 15 logements conventionnés privés, et 15 logements en accession sociale à la propriété (PSLA ou bail réel solidaire) ;
- les objectifs de remise sur le marché de logements vacants, présents dans le document d'orientation, sont rappelés au plan d'actions dans la fiche action 8 – « engager une stratégie de lutte contre la vacance » ;
- il est rappelé, dans la fiche action 10 – « déployer une stratégie foncière d'intervention publique à l'échelle intercommunale », le travail engagé pendant l'étude PLH et le lien vers la cartographie en ligne (webSIG).

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'approuver le Programme Local de l'Habitat 2026-2031 tel que présenté ci-dessus.**
- **De mettre en œuvre les mesures de publicité prévues aux articles R 302- 11 et R 302-12 du CCH.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

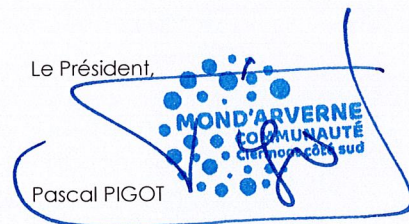
Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,

Pascal PIGOT



OBJET : OPAH : AVENANT N°1 À LA CONVENTION AVEC L'ANAH

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice : 55

Présents : 46

Absents : 9

- Dont représentés : 6

Votants : 52

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHELY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. HERITIER Alain, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Par délibération du 23 novembre 2023, Mond'Arverne Communauté a approuvé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multi-sites et sa formalisation par conventionnement avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). La convention a été signée le 14 décembre 2023.

À la suite de nouvelles dispositions réglementaires introduites par la loi Climat et Résiliences et plusieurs décrets d'application, l'équipe de suivi-animation (Urbanis) se voit confier de nouvelles missions dans le cadre de la mise en place de « Mon Accompagnateur Rénov' », notamment :

- réalisation d'un audit énergétique avant et après travaux en lieu et place d'une évaluation énergétique ;
- visite sur site après travaux (mission déjà demandée par Mond'Arverne Communauté dans le cadre du marché) ;
- renforcement de l'accompagnement administratif des ménages avec la création et l'actualisation du carnet d'information du logement.

Un avenant à la convention d'OPAH initiale est donc nécessaire afin de préciser ces nouvelles missions, et de mettre à jour le montant des primes versées par l'ANAH pour le financement de l'équipe de suivi-animation, qui font l'objet d'une augmentation. Un avenant au marché de suivi-animation de l'OPAH devra suivre.

Cet avenant comprend également une modification de la répartition des objectifs par thématiques afin qu'ils soient plus adaptés à la dynamique territoriale observée durant les deux premières années de mise en œuvre de l'OPAH (annexes 1 et 3). Il s'agit de diminuer l'objectif de rénovations énergétiques afin d'augmenter le nombre de logements traités dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE -

- **D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'OPAH joint à la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant 1.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

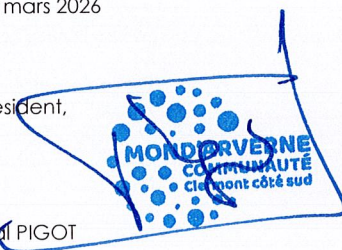
Julien BRUNHES



Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION, AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE, À L'ÉTABLISSEMENT CADENCE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice : 55

Présents : 46

Absents : 9

- Dont représentés : 6

Votants : 52

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. HERITIER Alain, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Dans son projet de territoire, Mond'Arverne Communauté a souhaité s'engager dans un développement équilibré de son tissu économique, à l'écoute des besoins des entreprises. C'est pourquoi, depuis 2020, la collectivité a décidé de cofinancer le dispositif régional d'aide au développement des TPE (Très Petites Entreprises) du Commerce / Artisanat / Services avec points de vente.

Pour cette aide aux TPE, la convention de partenariat s'organise sur un principe de cofinancement engageant la Région Auvergne Rhône Alpes et Mond'Arverne Communauté selon les modalités suivantes :

AIDE RÉGIONALE	Cofinancement de l'EPCI
20 % des dépenses éligibles	10 % des dépenses éligibles
Montant minimum de dépenses éligibles : 10 000 € HT	Montant minimum de dépenses éligibles : 10 000 € HT
Montant maximum de dépenses éligibles : 50 000 € HT	Montant maximum de dépenses éligibles : 50 000 € HT
Plancher de l'Aide Régionale : 2 000 €	Plancher de l'Aide EPCI : 1 000 € Plafond
Plafond de l'Aide Régionale : 10 000 €	de l'Aide EPCI : 5 000 €

Les dépenses éligibles retenues comme critères de sélection des dossiers par Mond'Arverne Communauté sont les suivantes :

- Les investissements de rénovation : vitrines, mise en accessibilité du local, façades, enseignes, aménagement intérieur,
- Les investissements d'économie d'énergie : isolation, éclairage, chauffage, etc.,
- Les investissements matériels : matériels professionnels spécifiques, le mobilier.

Léopold PAPON souhaite ouvrir un magasin de vélos (vélos urbains, VTC électriques...) et proposer un service de réparation sur la commune des Martres de Veyre. Fort de son expérience en magasin, il a pour ambition d'ouvrir un espace dédié à la mobilité douce et à la pratique du vélo.

À ce titre, il sollicite la Région et Mond'Arverne Communauté pour bénéficier de ce dispositif. La CCI du Puy-de-Dôme – délégation Issoire a instruit le dossier auprès de la Région et de Mond'arverne Communauté. Les investissements concerneront la vitrine, le matériel professionnel et informatique...

La dépense s'élève à 26 518 € HT.

En vertu de la convention signée avec la Région et du règlement de l'aide, une subvention d'un montant de 2 652 € a été budgétée en cofinancement de l'aide régionale.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

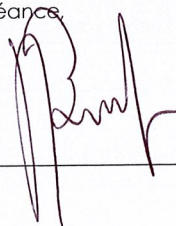
- DÉCIDE -

- **D'approuver le versement de la subvention d'un montant de 2 652 € au titre de l'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec point de vente à l'établissement :**
Nom enseigne : CADENCE MAGASIN DE VELOS Raison sociale : CADENCE
Forme juridique : SAS
N° SIRET : 99 295 053 500 011
Adresse postale du siège social : 57 avenue de la gare 63730 LES MARTRES DE VEYRE.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

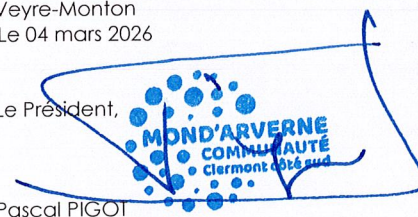
Julien BRUNHES



Veyre-Monton
 Le 04 mars 2026

Le Président,

Pascal PIGOT



MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026
 Registre des délibérations – n° 26-029



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION, AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE, À L'ÉTABLISSEMENT OPTIQUE MICHEL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 46
Absents : 9
- Dont représentés : 6
Votants : 52

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. HERITIER Alain, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Dans son projet de territoire, Mond'Arverne Communauté a souhaité s'engager dans un développement équilibré de son tissu économique, à l'écoute des besoins des entreprises. C'est pourquoi, depuis 2020, la collectivité a décidé de cofinancer le dispositif régional d'aide au développement des TPE (Très Petites Entreprises) du Commerce / Artisanat / Services avec points de vente.

Pour cette aide aux TPE, la convention de partenariat s'organise sur un principe de cofinancement engageant la Région Auvergne Rhône Alpes et Mond'Arverne Communauté selon les modalités suivantes :

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026

Registre des délibérations – n° 26-030

AIDE RÉGIONALE	Cofinancement de l'EPCI
• 20 % des dépenses éligibles Montant minimum de dépenses éligibles : 10 000 € HT Montant maximum de dépenses éligibles : 50 000 € HT Plancher de l'Aide Régionale : 2 000 € Plafond de l'Aide Régionale : 10 000 €	• 10 % des dépenses éligibles Montant minimum de dépenses éligibles : 10 000 € HT Montant maximum de dépenses éligibles : 50 000 € HT Plancher de l'Aide EPCI : 1 000 € Plafond de l'Aide EPCI : 5 000 €

Les dépenses éligibles retenues comme critères de sélection des dossiers par Mond'Arverne Communauté sont les suivantes :

- Les investissements de rénovation : vitrines, mise en accessibilité du local, façades, enseignes, aménagement intérieur,
- Les investissements d'économie d'énergie : isolation, éclairage, chauffage, etc.,
- Les investissements matériels : matériels professionnels spécifiques, le mobilier.

Frédéric Michel a un projet de développement de son activité. Actuellement déjà implantée sur la commune de Saint-Amant-Tallende, il souhaite avoir un espace plus grand pour proposer plus de services notamment l'adaptation des lentilles ou des bilans visuels. Ces nouvelles activités nécessitent un matériel spécifique et l'embauche d'un collaborateur supplémentaires (en plus des 4 salariés déjà présents). Le nouvel emplacement sera de 72 m².

A ce titre, il sollicite la Région et Mond'Arverne Communauté pour bénéficier de ce dispositif. La CCI du Puy-de-Dôme – délégation Issoire a instruit le dossier auprès de la Région et de Mond'Arverne Communauté. Les investissements concerneront les menuiseries, l'enseigne, le matériel professionnel et informatique...

La dépense s'élève à 64 416 € HT.

En vertu de la convention signée avec la Région et du règlement de l'aide, une subvention d'un montant de 5 000 € a été budgétée en cofinancement de l'aide régionale.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'approuver le versement de la subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec point de vente à l'établissement :**
Nom enseigne : St Amant Optique By Optique Michel Raison sociale : OPTIQUE MICHEL
Forme juridique : EURL
N° SIRET : 53 823 337 000 021
Adresse postale du siège social : 31 Place du Docteur Dartheyre 63450 SAINT-AMANT TALLENDE.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

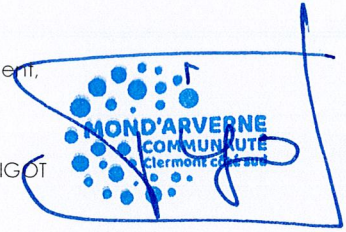
Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION, AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE, À L'ÉTABLISSEMENT COMPTOIR DE CHANONAT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice : 55
Présents : 46
Absents : 9
- Dont représentés : 6
Votants : 52

Date de convocation : le 20 février 2026

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme HUET Pierrette, M. JOANNES Denis, Mme LAMBLOT Maryline (suppléante de M. TALEB Franck), MM. LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, M. PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

Absents : M. BRUHAT Pascal a donné pouvoir à Richard VEGA, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Laurent BEGON MARGERIDON, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Pascal PIGOT, M. HERITIER Alain, M. JULIEN Thierry, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre.

Secrétaire de séance : Julien BRUNHES

Dans son projet de territoire, Mond'Arverne Communauté a souhaité s'engager dans un développement équilibré de son tissu économique, à l'écoute des besoins des entreprises. C'est pourquoi, depuis 2020, la collectivité a décidé de cofinancer le dispositif régional d'aide au développement des TPE (Très Petites Entreprises) du Commerce / Artisanat / Services avec points de vente.

Pour cette aide aux TPE, la convention de partenariat s'organise sur un principe de cofinancement engageant la Région Auvergne Rhône Alpes et Mond'Arverne Communauté selon les modalités suivantes :

AIDE RÉGIONALE	Cofinancement de l'EPCI
• 20 % des dépenses éligibles Montant minimum de dépenses éligibles : 10 000 € HT Montant maximum de dépenses éligibles : 50 000 € HT Plancher de l'Aide Régionale : 2 000 € Plafond de l'Aide Régionale : 10 000 €	• 10 % des dépenses éligibles Montant minimum de dépenses éligibles : 10 000 € HT Montant maximum de dépenses éligibles : 50 000 € HT Plancher de l'Aide EPCI : 1 000 € Plafond de l'Aide EPCI : 5 000 €

Les dépenses éligibles retenues comme critères de sélection des dossiers par Mond'Arverne Communauté sont les suivantes :

- Les investissements de rénovation : vitrines, mise en accessibilité du local, façades, enseignes, aménagement intérieur,
- Les investissements d'économie d'énergie : isolation, éclairage, chauffage, etc.,
- Les investissements matériels : matériels professionnels spécifiques, le mobilier.

Alexis Morand a un projet de création d'un commerce sur la commune de Chanonat. Le Comptoir du Bourg proposera un café, épicerie et commerce multi-service. Le projet est de recréer, au cœur du village de Chanonat, un lieu de vie et de convivialité. Si l'activité principale sera celle d'un café / bar, elle sera aussi complétée avec celle d'une épicerie, avec fruits, légumes et produits frais, une restauration légère à l'heure du déjeuner et un ensemble de services manquant aujourd'hui dans le village (poste, relais colis, dépôt de pain, etc.).

A ce titre, il sollicite la Région et Mond'Arverne Communauté pour bénéficier de ce dispositif. La CCI du Puy-de-Dôme – délégation Issoire a instruit le dossier auprès de la Région et de Mond'Arverne Communauté. Les investissements concerneront les menuiseries, l'enseigne, le matériel professionnel et informatique...

La dépense s'élève à 68 562 € HT.

En vertu de la convention signée avec la Région et du règlement de l'aide, une subvention d'un montant de 5 000 € a été budgétée en cofinancement de l'aide régionale.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'approuver le versement de la subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec point de vente à l'établissement :**
Nom enseigne : COMPTOIR DE CHANONAT Raison sociale : LE COMPTOIR DU BOURG
Forme juridique : SAS
N° SIRET : 94 356 206 600 010
Adresse postale du siège social : 1 PLACE DELILLE 63 450 CHANONAT

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 26 février 2026
Registre des délibérations – n° 26-031

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES

Veyre-Monton
Le 04 mars 2026

Le Président,

Pascal PIGOT

